



DIPE/21-898-729 du 23/08/2021

**TABLEAU D'AVANCEMENT A L'ECHELON SPECIAL DE LA CLASSE EXCEPTIONNELLE - ANNEE
SCOLAIRE 2020/2021 - CORPS DES PROFESSEURS DE LYCEE PROFESSIONNEL**

Destinataires : Tous destinataires

Dossier suivi par : Mme BOURGEOIS - Tel : 04 42 91 71 48 - mail : marjorie.bourgeois@ac-aix-marseille.fr

Le recteur de la région académique Provence – Alpes - Côtes d'Azur, recteur de l'académie d'Aix-Marseille, chancelier des universités

Vu la loi n°83-634 du 13/07/1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires, ensemble de la loi n°84-16 du 11/01/1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'Etat ;

Vu le décret n°92-1189 du 06/11/1992 modifié relatif au statut particulier des professeurs de lycée professionnel ;

Arrête :

Article 1 : Les professeurs dont les noms suivent, accèdent à l'échelon spécial de la classe exceptionnelle à compter du 1^e septembre 2021.

AVENIER BODION SYLVIANE
BARD CORINNE
BERTRAND DENIS
BUSTON ALAIN
CABROL HENRI
CATHELINEAU BERNARD
CERBONI ROSALBA
CUADRAS MARIE-CHRISTINE
DEBARGE THIERRY
DI FRAJA VERONIQUE
DIAZ NORBERT
HALGAND GILBERT
LUMBROSO JEAN PIERRE
MACCARIO ALAIN
MANIFACIER DANIELLE
MONJOU PHILIPPE
RICHARD-POMET CORINNE

Article 2 : Le Secrétaire Général de l'Académie d'Aix-Marseille est chargé de l'exécution du présent arrêté

Signataire : Pour le Recteur et par délégation, Gérard MARIN, Secrétaire Général de l'Académie d'Aix-Marseille